

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 octobre 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absente pour cause : Linda McGrail, conseillère

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-10-242 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-10-243 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 23 SEPTEMBRE 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2002 et de l'assemblée spéciale du 23 septembre 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-10-244 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – SEPTEMBRE 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2002, au montant de **74,243.59 \$**.

ADOPTÉE

2002-10-245 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2002, au montant de **949,706.26 \$**.

ADOPTÉE

2002-10-246 RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL - DÉPÔT

Cet item est reporté à une assemblée subséquente.

2002-10-247 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-10, LOT 2 069 725, 4 RUE LUCIEN-THÉRIAULT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-10;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donné à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-10, à l'effet de régulariser l'implantation d'un cabanon existant avec une marge latérale adjacente à la rue de 2,05 mètres, alors que la marge prescrite est fixée à 4,5 mètres et une distance au bâtiment principal de 2,27 mètres, alors que la distance prescrite est de 3 mètres.

ADOPTÉE

2002-10-248 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-12, LOT 2 068 080, 2441-A, BOULEVARD PERROT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-12;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-12, à l'effet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale de 2,65 mètres, alors que la marge minimale est fixée à 3 mètres.

ADOPTÉE

2002-10-249 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-13, LOT 2 067 427, 2 CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-13;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-13, à l'effet de régulariser l'implantation de la résidence existante, avec garage attaché, avec une marge latérale de 2,92 mètres, alors que la marge minimale est fixée à 3 mètres.

ADOPTÉE

2002-10-250 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-14, LOTS 2 845 216 ET 2 845 218 (PROJET MILLÉNIUM)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-14;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-14, à l'effet de permettre le lotissement de deux rues avec un axe d'intersection de 33 mètres, alors que la réglementation exige 60 mètres.

ADOPTÉE

2002-10-251 ROXBORO EXCAVATION INC. – RECONDUCTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour le déneigement des rues et l'épandage d'abrasif accordé le 7 décembre 1999 à la compagnie Roxboro Excavation inc., soit reconduit pour deux années additionnelles, aux mêmes conditions que celles prévues au Cahier des charges.

ADOPTÉE

2002-10-252 ANNULATION DE LA SERVITUDE NUMÉRO 261663, LOT 2 066 983, 38 RUE GABRIELLE-ROY – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la servitude intervenue le 28 mars 1991, en faveur de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, inscrite à Vaudreuil sous le numéro 261663 et qui affecte entre autre l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 066 983 aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, soit annulée quant à cet immeuble seulement. Tous les frais reliés à l'annulation de la servitude sont à la charge de monsieur Bernard Lefebvre.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette fin.

Que mandat soit accordé à monsieur Jean Desharnais, notaire, aux fins de préparer l'acte notarié.

ADOPTÉE

2002-10-253 ANNULATION DE LA SERVITUDE NUMÉRO 261663, LOT 2 066 984, 42 RUE GABRIELLE-ROY – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la servitude intervenue le 28 mars 1991, en faveur de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, inscrite à Vaudreuil sous le numéro 261663 et qui affecte entre autre l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 066 984 aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, soit annulée quant à cet immeuble seulement. Tous les frais reliés à l'annulation de la servitude sont à la charge de monsieur Pierre Newberry.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette fin.

Que mandat soit accordé à monsieur Jean Desharnais, notaire, aux fins de préparer l'acte notarié.

ADOPTÉE

2002-10-254 PROTOCOLE D'ENTENTE – BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de la Base de plein air des Cèdres pour l'année 2003, à intervenir avec la Municipalité des Cèdres.

ADOPTÉE

**2002-10-255 ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX, 49^E AVENUE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec la compagnie 102316 Canada inc., pour la construction des infrastructures et le prolongement de la 49^e Avenue.

ADOPTÉE

**2002-10-256 PROLONGATION DE L'OFFRE D'ACHAT DES LOTS DE L'ANCIEN
GARAGE MUNICIPAL - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accorder une prolongation du délai de l'offre d'achat de madame Diane de Chantal, du 19 juin 2002, pour les lots numéros 2 067 501, 2 067 545 et 2 421 731 et ce, de la façon suivante : l'offre d'achat est conditionnelle à ce que l'acheteur se déclare satisfait d'une inspection environnementale des sols qui ont été décontaminés et à l'adoption d'un règlement modifiant le zonage, sujet à l'approbation par les personnes habiles à voter, si nécessaire et ce, dans les 10 jours de la remise d'un rapport environnemental et de la confirmation de l'adoption d'un règlement modifiant le zonage, selon la dernière éventualité.

Que madame Diane de Chantal présente un plan d'aménagement d'ensemble au plus tard le 31 octobre 2002. La résolution numéro 2002-07-186 est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES – SEPTEMBRE 2002

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.

2002-10-257 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever l'assemblée à 20h30.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
